

Personnes prises en charge pour insuffisance cardiaque (IC) aiguë en 2019

1. Méthodes de calcul des indicateurs

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses

(https://assurance-maladie.ameli.fr/sites/default/files/rapport_charges_et_produits_-_propositions_de_lassurance_maladie_pour_2022_juillet_2021.pdf).

- Champ : Tous régimes confondus pour les effectifs, les taux et les dépenses (sauf en ce qui concerne la mortalité (Régime Général strict)). Seules les dépenses individualisables, pouvant être rattachées à un bénéficiaire de soins, sont prises en compte.

- Méthode : algorithme de définition de la pathologie : Personnes hospitalisées en médecine, chirurgie, obstétrique au cours de l'année n pour insuffisance cardiaque (IC) (diagnostic principal d'un des Résumés d'Unité Médicale), ou pour complication aiguë, c'est-à-dire pour cardiopathie hypertensive avec IC, cardiomyopathie hypertensive avec IC ou sans précision, foie cardiaque ou œdème aigu pulmonaire (diagnostic principal d'un des Résumés d'Unité Médicale) avec un diagnostic associé ou diagnostic relié d'IC. L'épisode aigu d'IC prime sur l'IC chronique.

- Les standardisations sont réalisées sur les structures d'âge et de sexe de la population française, estimées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) au 1er janvier 2020, permettant des comparaisons indépendamment de ces deux facteurs.

- Les effectifs sont arrondis à la centaine.

2. Effectifs, caractéristiques et taux

En 2019, on dénombre 197 900 personnes prises en charge pour insuffisance cardiaque (IC) aiguë, dont 50% de femmes. Les âges moyen et médian sont respectivement de 81 ans et 84 ans. La part des personnes âgées de plus de 75 ans est de 75%, dont 56% sont des femmes. Le taux brut tous régimes confondus est de 2,99‰ personnes (le dénominateur correspondant aux 66 266 700 personnes ayant bénéficié de soins remboursés au moins une fois dans l'année). Standardisé sur la structure de la population INSEE, il est de 2,8‰ personnes. Parmi les personnes de moins de 60 ans bénéficiant de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUC), 0,37‰ sont prises en charge pour insuffisance cardiaque (IC) aiguë, contre 0,22‰ de la population générale de même âge et de même sexe (taux standardisés : 0,54‰ contre 0,22‰).

**Tableau 1. Effectifs et taux bruts
des personnes prises en charge pour insuffisance cardiaque (IC) aiguë par classe d'âge en 2019**

	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Hommes							
Effectif	100	300	3 800	8 400	20 000	65 800	98 400
Taux brut	0,02‰	0,05‰	0,46‰	2,11‰	5,81‰	25,17‰	3,11‰
Femmes							
Effectif	100	200	1 700	3 500	10 400	83 400	99 400
Taux brut	0,02‰	0,03‰	0,19‰	0,82‰	2,69‰	20,98‰	2,87‰
Total							
Effectif	200	600	5 500	12 000	30 400	149 200	197 900
Taux brut	0,02‰	0,04‰	0,32‰	1,44‰	4,16‰	22,65‰	2,99‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

**Tableau 2. Effectifs, taux bruts et standardisés
des personnes prises en charge pour insuffisance cardiaque (IC) aiguë par région en 2019**

	Hommes			Femmes			Total		
	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé
Auvergne-Rhône-Alpes	11 700	3,09‰	2,84‰	11 600	2,83‰	2,68‰	23 300	2,95‰	2,77‰
Bourgogne-Franche-Comté	4 800	3,65‰	2,92‰	4 800	3,38‰	2,76‰	9 600	3,51‰	2,85‰
Bretagne	5 200	3,23‰	2,76‰	5 600	3,26‰	2,71‰	10 800	3,24‰	2,74‰
Centre-Val de Loire	4 600	3,83‰	3,05‰	4 200	3,16‰	2,64‰	8 800	3,48‰	2,87‰
Corse	400	3,04‰	2,37‰	400	2,67‰	2,24‰	900	2,85‰	2,32‰
Grand Est	8 600	3,41‰	3,09‰	9 000	3,30‰	3,06‰	17 600	3,35‰	3,08‰
Guadeloupe	400	2,34‰	2,11‰	400	1,93‰	2,11‰	800	2,11‰	2,09‰
Guyane	100	1,37‰	2,65‰	100	1,11‰	2,90‰	200	1,23‰	2,80‰
Hauts-de-France	9 100	3,22‰	3,49‰	10 100	3,30‰	3,52‰	19 200	3,26‰	3,50‰
Ile-de-France	13 800	2,40‰	2,87‰	14 100	2,23‰	2,84‰	27 800	2,31‰	2,86‰
Martinique	400	2,64‰	2,18‰	400	2,14‰	2,10‰	800	2,37‰	2,13‰
Mayotte	< 100	0,86‰	2,25‰	< 100	0,48‰	1,59‰	< 100	0,65‰	1,95‰
Normandie	6 000	3,88‰	3,44‰	6 200	3,65‰	3,21‰	12 300	3,76‰	3,32‰
Nouvelle Aquitaine	10 300	3,63‰	2,77‰	9 900	3,17‰	2,46‰	20 200	3,39‰	2,63‰
Occitanie	8 700	3,06‰	2,47‰	8 200	2,66‰	2,24‰	16 900	2,85‰	2,37‰
Pays de la Loire	5 900	3,24‰	2,88‰	5 700	2,89‰	2,59‰	11 600	3,06‰	2,74‰
Provence-Alpes-Côte d'Azur	7 500	3,02‰	2,44‰	7 400	2,73‰	2,31‰	14 900	2,87‰	2,38‰
Réunion	800	1,76‰	2,81‰	1 000	2,06‰	3,92‰	1 800	1,92‰	3,39‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

3. Mortalité quelle que soit la cause

**Tableau 3. Effectifs et taux bruts de mortalité
des personnes prises en charge pour insuffisance cardiaque (IC) aiguë par classe d'âge en 2019**

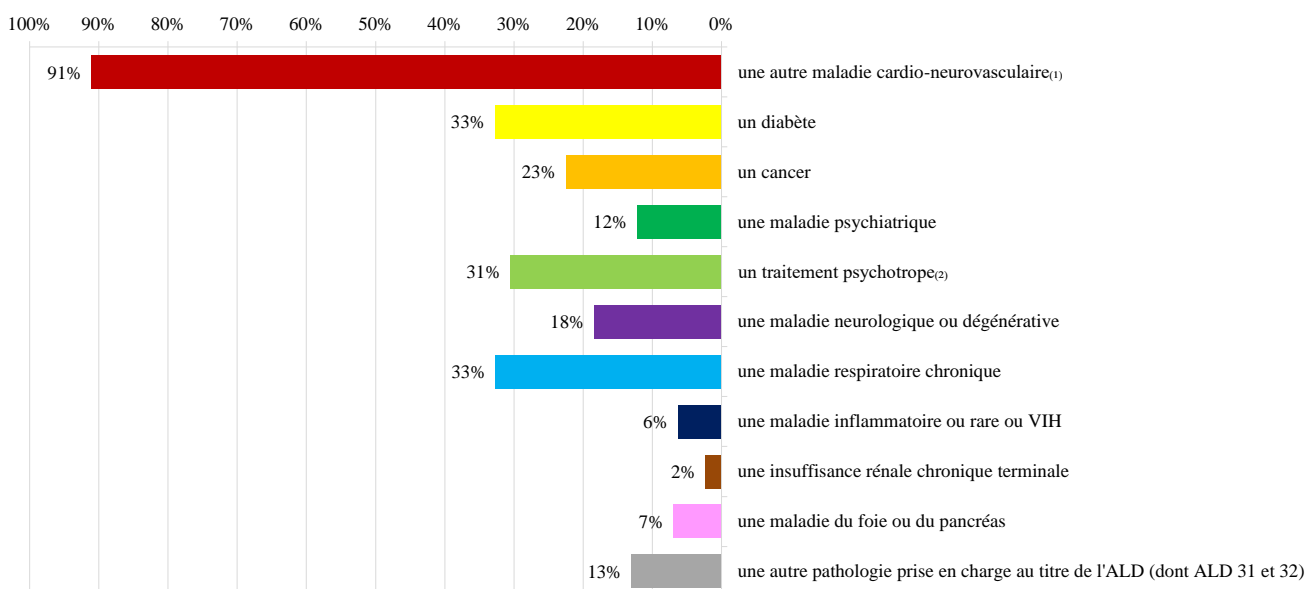
	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Effectif décédé	< 100	< 100	400	1 100	3 900	31 100	36 500
Effectif total	200	500	4 700	10 100	24 800	106 300	146 500
Taux brut	12,24%	5,82%	8,07%	10,89%	15,61%	29,26%	24,92%

Source : SNIRAM/SNDS / Régime Général (hors Sections Locales Mutualistes)

Les âges moyen et médian au décès des personnes prises en charge pour insuffisance cardiaque (IC) aiguë décédées en 2019 sont respectivement de 85 ans et de 87 ans.

4. Polypathologie et traitements

**Graphique 1. Parmi les personnes prises en charge pour insuffisance cardiaque (IC) aiguë,
pourcentage de personnes avec au moins...**



Source : SNIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

Note : une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

⁽¹⁾ dont 4,4% Syndrome coronaire aigu ; 40,5% Maladie coronaire chronique ; 1,9% Accident vasculaire cérébral aigu ; 11,4% Séquelle d'accident vasculaire cérébral ; 15,3% Artériopathie oblitérante du membre inférieur ; 72,5% Troubles du rythme ou de la conduction cardiaque ; 29,5% Maladie valvulaire ; 0,8% Embolie pulmonaire aiguë ; 6% Autres affections cardiovasculaires

⁽²⁾ Hors personnes identifiées comme ayant une maladie psychiatrique

5. Dépenses pour l'Assurance Maladie

Sur les 167 milliards d'euros de dépenses tous régimes confondus, 1 593 millions d'euros (1%) sont attribués à la prise en charge pour insuffisance cardiaque aiguë :

- 383 millions d'euros pour les soins de ville (24%)

- 1 204 millions d'euros pour les dépenses hospitalières (76%)

- 6 millions d'euros pour les prestations en espèces (indemnités journalières maladie, AT/MP, maternité et invalidité) (0%).

La dépense annuelle moyenne remboursée est estimée à 8 050 euros par personne (Tous régimes confondus).

6. Evolutions entre 2015 et 2019

a. Evolution des effectifs et taux entre 2015 et 2019

Entre 2015 et 2019, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des effectifs des personnes prises en charge pour insuffisance cardiaque (IC) aiguë est de 1,05%. L'évolution brute de la prévalence entre 2015 et 2019 est de 0,01 point. Après standardisation sur la structure de la population INSEE, les résultats ne sont pas modifiés.

b. Evolution des dépenses entre 2015 et 2019

Entre 2015 et 2019, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des dépenses attribuables à l'insuffisance cardiaque (IC) aiguë est de 1,42%. L'évolution de la dépense annuelle moyenne remboursée par personne est de 0,37%.